

JOURNAL MUNICIPAL

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand



Juillet 2018

À l'intérieur :

- *Date des cueillettes des ordures ménagères
- *Avis Public
- * Activités



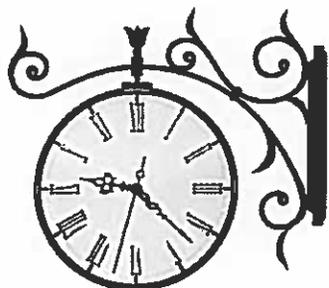
**Prochaine séance du
Conseil municipal
Lundi le 6 août 19h30 à l'hôtel de ville**

Date des cueillettes des ordures ménagères :

LUNDI 23 Juillet :	VIDANGE bac VERT et COMPOST bac BRUN
LUNDI 30 juillet :	RÉCUPÉRATION bac BLEU et COMPOST bac BRUN
LUNDI 06 août :	VIDANGE bac VERT et COMPOST bac BRUN
LUNDI 13 août :	RÉCUPÉRATION bac BLEU et COMPOST bac BRUN
LUNDI 20 août :	VIDANGE bac VERT et COMPOST bac BRUN
LUNDI 27 août :	RÉCUPÉRATION bac BLEU et COMPOST bac BRUN



Prendre note : Lundi le 23 juillet, le bureau exceptionnellement sera fermé.



**HEURE D'OUVERTURE DU
BUREAU MUNICIPAL**
LUNDI AU JEUDI : 10H00 À 16H00
VENDREDI : FERMÉ

AVIS PUBLIC

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND

AVIS PUBLIC est par les présentes donnée par le soussigné que le règlement 327 et intitulé code d'éthique et de déontologie des élus de Saint-Léon-le-Grand sera adopté à la séance du 6 août 2018. Ce code énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique dont l'intégrité des membres du conseil, l'honneur, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect, la loyauté et la recherche de l'équité. De plus, il énonce les règles qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil ainsi que celles de cette personne après la fin de son mandat.

**DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE JUILLET DEUX
MILLE DIX HUIT.**

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

Aux personnes intéressées par des demandes de dérogation mineure

Avis public est par les présentes, donné par le soussigné que deux (2) demandes pour l'obtention d'une dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage ont été adressées à l'inspecteur municipale de la municipalité en conformité avec le règlement sur les dérogations mineures.

Le présent avis public a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du conseil qui aura lieu le 6 août 2018 à 19h30 à l'hôtel de ville au 8A place de l'église.

Toute objection et commentaire peuvent également être formulés auprès du soussigné à la même adresse avant ladite séance

Nature et effet des dérogations mineures demandées.

1. Lot 4 451 928 du cadastre officiel du Québec situé au 148 route 195.
Rendre conforme une serre de 48.76m².
2. Lot 4 452 336 du cadastre officiel du Québec situé au 5 avenue Bérubé.
Construction d'un garage privé d'une dimension de 100.33m² et d'une hauteur de 6.70m avec une porte de 3.35m

DONNÉ À SAINT-LÉON-LE-GRAND, CE dix-septième jour de juillet deux mille dix-huit

Le 3 novembre 2018 à 22H30

Le Comité Jeunesse St-Léon-le-Grand vous invite à **un incroyable Party d'Halloween avec le groupe Open House**

Information à venir....



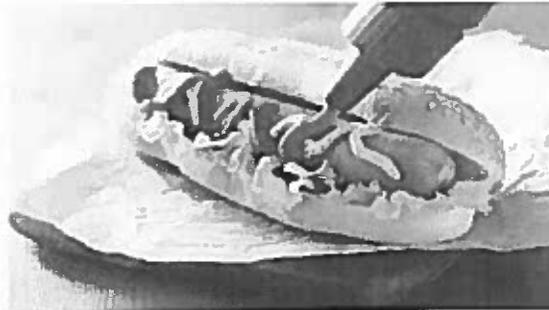
DE LA FABRIQUE

Tous les mardis à 19h30, au sous-sol de l'église

Résidences Léonaises

INVITATIONS À TOUS

DINER HOT-DOG



Bonjour,

Vous êtes cordialement invités à venir dîner avec nous samedi le 21 juillet à compter de 11:30h. aux Résidences Léonaises. Le dîner se déroulera sur le terrain extérieur de la résidence. Des tables seront aménagées afin d'accueillir tous les convives.

Ce dîner sera suivi d'un après-midi portes ouvertes de la résidence. Au menu : hot-dogs au coût de 1.50\$/ch., breuvage, desserts au coût de 1,00\$/ch. Le tout accompagné de salade.

Venez donc nous rendre une petite visite.

Bienvenue à tous!

Le Mot vert du mois - juillet 2018 - « Foire aux questions du bac bleu »

Bonjour à toutes et tous,

Voici une petite liste de questions fréquentes concernant le bac bleu et évidemment, les réponses :

Est-ce un gaspille d'eau de rincer les contenants?

Non. Il prend beaucoup moins d'eau pour rincer les contenants afin de les recycler que de créer de nouveaux produits. Pas besoin de rincer en profondeur, seulement d'en rincer le plus gros, surtout pour les produits alimentaires. Ça permet ainsi d'éviter de nombreux désagréments aux employés du centre de tri! Imaginez : Un pot de mayonnaise mijotant 2 semaines au soleil avant d'arriver au centre de tri...

Doit-on faire un sac de sacs?

Non. Faire un sac de sacs ralentit le triage des produits car chaque sac doit être ouvert pour en vérifier et séparer le contenu. Laissez pêle-mêle dans votre bac bleu.

Les assiettes et papiers d'aluminium sales sont-ils recyclables?

Si vous enlevez le plus gros, même s'il reste quelques résidus de cuisson ce n'est pas grave. L'aluminium sera chauffé à haute température ce qui brûlera tous les contaminants.

Les bouchons et couvercles doivent-ils rester sur le contenant?

Si les bouchons sont de la même matière (ex. : bouchon de plastique sur bouteille de plastique), vous pouvez laisser le bouchon. Si ce sont 2 matières différentes (ex. : couvercle de métal sur pot de verre), séparez les deux.

Pourquoi le plastique 6 rigide est-il accepté et l'expansé (styromousse) non?

Même s'ils sont la même sorte de plastique, la styromousse est composée à 90% d'air. Sa faible densité est une contrainte peu intéressante pour l'industrie du recyclage en raison des coûts de transport pour des quantités réelles minimes. Des procédés de traitement sont en développement au Québec, mais il serait peu probable que la styromousse soit acceptée dans le bac bleu prochainement. En attendant, essayez plutôt de l'éviter!

Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, n'hésitez pas à nous contacter en visitant le www.ecoregie.ca ou téléphonez au 418 629-2053, poste 1138.

À la prochaine!

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DÉS MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@matapedia.qc.ca

Tél. : 418 629-2053, poste 1138



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DÉMARCHE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS » (MADA) DE SAINT-LÉON-LE-GRAND MERCİ POUR VOTRE PARTICIPATION AU SONDAGE

Amqui, le 9 juillet 2018. Dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » à Saint-Léon-le-Grand, il était nécessaire de questionner les citoyens de plus de 50 ans pour connaître leurs besoins et leurs souhaits en ce qui concerne le développement de la municipalité. Une campagne de sondage a donc eu lieu aux mois de mars et d'avril et nous sommes aujourd'hui heureux de vous annoncer que 14% des léonaises et des léonais de plus de 50 ans ont participé à cette importante enquête. Il est maintenant possible de s'atteler à la tâche de concevoir un plan d'action faisant écho aux réponses citoyennes. En prenant connaissance du rapport d'enquête, les membres du comité de pilotage MADA ont d'ailleurs ciblé trois axes d'intervention qui orienteront les actions de 2018 à 2021 :

1. Loisirs, activités physiques et culture
2. Santé et sécurité
3. Administration municipale et vie démocratique

Cet été, nous travaillerons à finaliser la nouvelle politique « Municipalité amie des aînés » de Saint-Léon-le-Grand et cet automne vous serez cordialement invités à participer à une consultation publique lors de laquelle nous vous présenterons le fruit de plus de neuf mois de travail. Vous pourrez alors nous transmettre vos commentaires et vos opinions concernant le plan d'action.

Merci beaucoup à tous ceux qui ont répondu au sondage. Cette démarche est très importante pour permettre à la municipalité de Saint-Léon-le-Grand de s'adapter à vos besoins.

À cet automne pour la consultation publique !

Source:

Virginie Beaudin-Houle, chargée de projet MADA
MRC de La Matapédia
418-629-2053, poste 1036

